

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-21

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique adopté en 2002 prévoit des aides à la construction ou l'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier selon les règles suivantes :

☆ **Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- . construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 € HT/m² plafonnés à 300 m² ;
- . mobilier : 20 % sur la base de 230 € HT/m² plafonnés à 300 m².

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- . construction : 40 % sur la base de 1 151 € HT/m²)
- . aménagement : 40 % sur la base de 686 € HT/m²) plafonné à 100 m²
- . mobilier : 40 % sur la base de 230 € HT/m²)

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

- . pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- . aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

Des autorisations de programme ont été votées au Budget Primitif 2007 :

- 200 000 € pour les aides à l'aménagement ou construction de bibliothèques,
- 50 000 € pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier de bibliothèques.

Je vous propose d'examiner les dossiers déposés par les intercommunalités ou communes suivantes :

◆ **Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :**

La création des points lecture de Loze et Feynerols répond à la volonté des élus municipaux et communautaires de proposer aux habitants de l'intercommunalité un service de proximité participant au réseau des bibliothèques de la Communauté de communes QRGGA.

➤ Commune de Feynerols :

Par délibération du 11 septembre 2006, la commune de Feynerols crée un point lecture et sollicite une aide départementale pour l'achat de mobilier estimé à 925 € TTC.
Une aide forfaitaire de **762 €** peut lui être accordée.

➤ Commune de Loze :

Par délibération du 5 juin 2007, la commune de Loze crée un point lecture et sollicite une aide départementale pour son équipement mobilier estimé à 925 € TTC.
Une aide forfaitaire de **762 €** peut lui être accordée.

◆ Communauté de Communes du Quercy - Pays de Serres.

➤ Commune de Lauzerte :

Par délibération du 27 mai 2004, la commune de Lauzerte prévoit l'équipement mobilier d'une médiathèque tête de réseau dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes.

Le coût de l'équipement mobilier s'est élevé à 31 408 € H.T.

Une aide départementale de 20% peut être accordée à la commune de Lauzerte, soit **6 281 €**.

◆ Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Par délibération du 16 juillet 2007, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a décidé l'informatisation du réseau des médiathèques (Caussade, Montpezat de Quercy, Molières, Puylaroque, Réalville, Septfonds) pour un coût global H.T de 34 200 € H.T.

Cette opération est inscrite au contrat de pays Midi Quercy 5^{ème} programmation.

Une aide de 20% peut être accordée soit **6 840 €**.

Si ces propositions d'aides vous agréent, la situation budgétaire serait la suivante :

Mobilier, Article 2041413, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme :	50 000 €
Engagement précédent :	26 200 €
Engagement à la présente commission :	14 645 €
Reliquat :	9 155 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 septembre 2007

CP 07/09-21

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 4 février 2002 relative au dispositif de mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes dans le cadre du schéma départemental de lecture publique :

Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

➤ *Commune de Feneyrols*

– 762 € pour l'achat de mobilier concernant le point de lecture (aide forfaitaire) ;

➤ *Commune de Loze*

– 762 € pour l'achat de mobilier concernant le point de lecture (aide forfaitaire) ;

Communauté de Communes du Quercy – Pays de de Serres

➤ Commune de Lauzerte

- 6 281 € pour l'équipement mobilier d'une médiathèque tête de réseau représentant 20 % du coût global arrêté à 31 408 € HT ;

Communauté de Communes du Quercy Caussadais

- 6 840 € pour l'informatisation du réseau des médiathèques (Caussade, Montpezat de Quercy, Molières, Puylaroque, Réalville, Septfonds) représentant 20 % du coût global arrêté à 34 200 € HT ;
- Précise que cette opération est inscrite au contrat de pays Midi-Quercy 5ème programmation ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041413, sous-fonction 313 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,